

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
26 juin 2007

---

**OBJET : autorisation de travaux pour l'évacuation des eaux pluviales de la « Résidence des Paillons »**

Le Maire dit au Conseil Municipal que Monsieur Michel Delbarre, gérant de la SCI des Paillons doit réaliser les travaux nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales du bâtiment « La Résidence des Paillons ».

Après une entrevue sur les modalités d'évacuation de ces eaux pluviales et celles de la crèche, il a été souhaité avec Monsieur Delbarre qu'il serait judicieux qu'il fasse exécuter, par l'entreprise Miraglia, ces travaux jusqu'au Paillon, sous condition d'un accord de principe pour la traversée du domaine public et du domaine privé de la Commune,

Monsieur Delbarre a réalisé un plan d'évacuation des eaux pluviales que le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Autorise Monsieur Michel DELBARRE, gérant de la SCI des Paillons à passer les conduites d'évacuation des eaux pluviales en souterrain en traversant la voie reliant l'avenue Général de Gaulle au Boulevard Stalingrad, dans la parcelle n°587 section B au Plan de Fourmigue et le Bd Stalingrad jusqu'au PAILLON.  
Autorise le Maire à donner les autorisations de voirie nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

---

---